418-289-2070

Le Municipal

Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 30 mai 2023

Message du maire

Bonjour à tous les citoyennes et citoyens de Sainte-Thècle.
Félicitations aux propriétaires du commerce Lignée RR2 qui ont gagné le prix Entreprise agroalimentaire de l'année, lors du Gala annuel Gens de Terre et Saveurs. Félicitations au restaurant Tacos El Sombrero pour leur 10e anniversaire, à la Friperie du partage pour leur 4e anniversaire et à la pharmacie Christine Béland pour l'obtention de la 2e place du prix Éclat pour leur gestion et service à la clientèle. Suite à une subvention de la MRC de Mékinac, de belles améliorations seront apportées au Parc St-Jean-Optimiste : réfection du terrain de volleyball, installation de lumières, buvettes, achat de kayaks et planches à pagaie et de supports. De plus il y aura installation d'un panier de basket-ball et d'estrades pour le terrain de soccer au Centre des loisirs Éric Bédard. Le tout afin de favoriser l'activité sportive des citoyens, des familles et des visiteurs de notre belle municipalité. Je tiens aussi à remercier les citoyens et la contribution de nos élus lors de la distribution d'arbres qui a eu lieu le 13 mai dernier à notre garage municipal. Faites un beau geste pour l'environnement, plantez un arbre!

Michel Rheault, maire

PRENDRE NOTE LA DATE D'ÉCHÉANCE DU PROCHAIN VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES EST LE JEUDI 1ER JUIN 2023.

Condensé des procès-verbaux non-adoptés de mai 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1er mai 2023, à 20 heures, sous la présidence du maire, monsieur Michel Rheault, Sébastien Moreau, Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand, Frédéric Lapointe, Jacques Tessier et Bertin Cloutier.

Rés. 2023-05-127 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que proposé.

Rés. 2023-05-128 : Dépôt de la correspondance d'avril 2023

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2023.

Rés. 2023-05-129 : Signature d'une lettre d'entente pour le poste de concierge

Le conseil accepte de signer la lettre d'entente pour modifier l'horaire du poste de concierge.

Rés. 2023-05-130 : Nomination du maire suppléant

Le conseil nomme Roxanne Bureau-Grenier, conseillère au siège numéro 2, mairesse suppléante pour les prochains six mois et substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

Rés. 2023-05-131 : Approbation des comptes d'avril 2023

Le conseil adopte les comptes du mois d'avril au montant de 372 729,02$.

Rés. 2023-05-132 : Achat de pneus pour le camion F350

Le conseil achète 4 pneus Toyo Open Country A/T 111 LT245/75R17 au coût de 1 453,28 $ plus taxes du Garage Ismen Lefebvre 2007.

Rés. 2023-05-133 : Achat du logiciel GSF Débit

Le conseil achète le logiciel GSF Débit au coût de 495$ plus taxes de Groupe Système Forêt.

Rés. 2023-05-134 : Demande d'appui de la MRC Mékinac pour la présentation d'un projet de centre d'entraînement en sécurité incendie au Fonds Régions et Ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à participer au projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac et à assumer une partie des coûts par le biais de la MRC de Mékinac, autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité et nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

Rés. 2023-05-135 : Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

Le conseil accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 16 juin 2023 jusqu'au 19 août 2023 de 19h00 à 1h00 et accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent pour la surveillance du parc Saint-Jean-Optimiste pour les samedis et dimanches à compter du 24 juin 2023 jusqu'au 20 août 2023 de 11h00 à 17h00.

Rés. 2023-05-136 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2

Le conseil atteste de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2 pour l'année 2022.

Rés. 2023-05-137 : Inspection des ponts situés sur le réseau municipal

Le conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures à des ponts qui ont été inspectés par le MTQ.

Rés. 2023-05-138 : Offre de service pour le trappage des castors

Le conseil accepte l'offre de service de Marc Bronsard pour le trappage des castors au coût de 65$ du castor plus les frais de déplacement.

Rés. 2023-05-139 : Dépôt du Bilan 2021 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

Le conseil autorise le dépôt du Bilan 2021 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rés. 2023-05-140 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023

Le conseil s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à lui; la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux; la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à

elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux; la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus; la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023; la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts; le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Rés. 2023-05-141 : Achat de bacs 1100 litres

Le conseil achète de USD Global 10 bacs de 1100 litres pour un montant de 6 527,50 $ plus taxes.

Rés. 2023-05-142 : Réseau de surveillance volontaire des lacs – Lac Croche

Le conseil adhère au programme d'échantillonnage du Réseau de surveillance volontaire des lacs pour le Lac-Croche pour l'année 2023 au coût de 208,70$ plus taxes.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 399-2023

Sébastien Moreau donne avis de motion qu'il sera adopté le règlement 399-2023 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du Cadastre du Québec et dépose le projet du règlement 399-2023 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du Cadastre du Québec.

Rés. 2023-05-143 : Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Le conseil accepte le dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter préparé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Rés. 2023-05-144 : Règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016

Le conseil adopte la version finale du règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016.

Rés. 2023-05-145 : Règlement 398-2023 modifiant le règlement de zonage 337-2016 pour préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme et principale sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle

Le conseil adopte le second projet de règlement 398-2023 modifiant le règlement de zonage 337-2016 pour préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme et principale sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2023-05-146 : Grand Bazar du printemps

Le conseil autorise la tenue du Grand Bazar du printemps et fournira gratuitement les photocopies, un camion et fera la publicité sur le site internet et le bulletin municipal pour la tenue de cette activité qui aura lieu le 3 juin 2023.

Rés. 2023-05-147 : Ajustement du prix des loyers de l'Hôtel de Ville et de la caserne

Le conseil augmente le coût des loyers à l'Hôtel de Ville de 7,3% et le coût des loyers à la caserne de 4,5% pour le prochain renouvellement de ces baux.

****

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 5 juin 2023 à 20h à la salle du conseil, local 213.

Bienvenue à tous!

Section Règlements municipaux

Le règlement 397-2023 et les projets de règlements 398-2023 et 399-2023 sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la municipalité à www.ste-thecle.qc.ca dans l'onglet **Vie municipale**, section **Informations**, item **Règlements administratifs**. Puis, choisissez l'item **Urbanisme**.

Section Urbanisme et travaux publics

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Vous pouvez communiquer avec Monsieur Benoît Caouette pour l'émission de vos permis. Son horaire est les lundis, mardis et vendredis, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au (418) 289-2070 poste #4 ou par courriel à l'adresse: inspecteur.ste@regionmekinac.com

Sans permis, c'est pas permis!

Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. **Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation,** pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*. Nous vous rappelons que bien que cela ne prend habituellement que quelques jours entre le moment où votre demande de permis est déposée et l'émission de votre permis, la loi permet un délai de 30 jours pour l'émission d'un permis. Nous vous recommandons donc de déposer votre demande le plus tôt possible avant le début des travaux afin de vous assurer d'avoir votre permis dans les temps.

ÉCOCENTRE MUNICIPAL - HORAIRE D'ÉTÉ

L'écocentre a débuté son horaire d'été le 1er avril. Il est donc ouvert tous les samedis, de 9h à midi et de 13h à 16h. Prenez note qu'il est strictement interdit de déposer des matériaux de construction, des vieux pneus, du métal et des déchets encombrants dans les conteneurs à ordures ménagères ainsi que dans les conteneurs de récupération situés sur les bords de chemins. Tous les matériaux de construction, les vieux pneus, le métal ainsi que les déchets encombrants doivent être déposés à l'écocentre de la municipalité de Sainte-Thècle situé au garage municipal, 1951, chemin Saint-Georges, sur les heures d'ouverture.

Section Urbanisme et environnement

ANIMAUX
Le règlement provincial prévoit que le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. Il est possible de procéder à l'enregistrement de votre chien auprès de la municipalité.

NORMES GÉNÉRALES À RESPECTER

- Obligation d'enregistrement des chiens et obligation de la municipalité de remettre une médaille;
- Obligation du chien de porter en tout temps la médaille délivrée par la municipalité;
- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser tenu d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre et si le chien pèse plus de 20kg, porter en tout temps attaché à sa laisse, un licou ou harnais;
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une autre personne sans son consentement.

SOYEZ VIGILENTS! LES AMENDES SONT IMPORTANTES! Amende variant de 250$ à 5000$. Par exemple, l'amende pour un chien non en laisse est de 500$.

Nous vous rappelons également que l'obligation de ramasser les matières fécales de son animal lors des promenades s'applique également pour les chevaux ou tout autre animal.

Merci de votre collaboration afin de garder nos rues propres et accueillantes!

PERMIS DE BRÛLAGE
Prendre note que vous devez communiquer avec la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour obtenir un permis de brûlage, si vous désirez faire brûler des branches à ciel ouvert. Vous pouvez communiquer avec eux au 418-365-1866. Merci de votre collaboration!

VIGNETTES À BATEAU
Prendre note que les vignettes à bateaux sont obligatoires afin d'accéder au Lac-Croche et au Lac-du-Jésuite via nos débarcadères. Celles-ci sont disponibles au bureau municipal, au coût de 10$ par embarcation pour les propriétaires et les résidents. De plus, pour accéder aux débarcadères, vous devez vous procurer une carte magnétique pour la barrière électronique. Nous demandons un dépôt de 20$ pour la carte et celui-ci vous est remis lorsque vous rapportez la carte en fin d'été. Si vous avez conservé votre carte magnétique de l'an dernier, cette dernière est maintenant désactivée. Vous devez venir l'échanger gratuitement au bureau municipal pour une nouvelle.

LAVAGE OBLIGATOIRE DES EMBARCATIONS

Prendre note qu'en vertu du règlement 399-2023 qui sera adopté le 5 juin, le lavage des embarcations sera désormais obligatoires pour accéder aux débarcadères municipaux. Toutes les embarcations devront donc être nettoyées sous pression avant d'être mise à l'eau. Une station de nettoyage d'embarcations nautiques est disponible gratuitement au parc Saint-Jean-Optimiste, 140, rue Saint-Jean.

LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET NAUTIQUES
Les activités récréatives pratiquées aux abords d'un lac ou dans ce dernier peuvent avoir diverses répercussions sur l'état d'un lac (érosion des rives par les vagues dues aux embarcations motorisées, pollution de l'eau par des déversements d'essence, etc.). Davantage encore, certaines attitudes et certains comportements au moment de la pratique de ces activités doivent être modifiés. Il importe donc d'adopter des façons de faire respectueuses de l'environnement et des autres utilisateurs, dont les suivantes :

- Réduire la vitesse de l'embarcation afin de diminuer les vagues et leurs effets sur le rivage et le fond du lac (batillage, érosion et brassage des sédiments), particulièrement à l'approche ou au départ de la rive, en milieu peu profond ou dans les chenaux étroits.
- Circuler lentement et le plus loin possible des zones de baignade, tant pour des raisons de civisme que de sécurité.
- Remplir le réservoir d'essence en dehors de l'eau et de la bande riveraine.
- Entreposer de façon sécuritaire les eaux usées et grises des embarcations ainsi que les déchets et s'en débarrasser adéquatement.
- Inspecter et nettoyer votre embarcation lorsque vous changez de plan d'eau afin d'éviter d'introduire des espèces non désirées.

MYRIOPHYLLE À ÉPI
Notez qu'il y a toujours de la myriophylle à épi dans le Lac-des-Chicots. Cette plante envahissante se propage très facilement. Nous vous rappelons qu'il est très important que votre embarcation, votre remorque et vos accessoires touchant à l'eau aient été lavés sous pression à l'eau chaude ou séchée au gros soleil pendant plus d'une semaine avant de déplacer votre embarcation entre différents lacs afin d'éviter la contamination possible entre les lacs. Il ne faut pas oublier de vider la cale et le vivier. Et cette opération de nettoyage doit être renouvelée à chaque fois que vous changez de plan d'eau.

Merci de votre collaboration afin de garder nos lacs propres!

Section Culture

Bibliothèque municipale

Nous avons reçu un échange de livres du réseau biblio avec des nouveautés pour tous.

Titres	**Auteurs**
Romans adultes	
Éteignez tout et la vie s'allume	Marc Levy
Une virée mère-fille	Mélanie Cousineau
La biscuiterie Saint-Claude V.1 Gabrielle	France Lorrain
Club des dames d'argent V. 3 Après	Dominique Drouin
Samouraï	Fabrice Caro
Forteresses et autres refuges	Rafaële Germain
Documentaires adultes	
Vers l'autosuffisance alimentaire	
Le Nouvelliste au cœur de notre histoire depuis 1920	
Clémence Encore une fois	Mario Girard
Tu me rappelles un souffle	Robert Lalonde, Jonathan Harnois
Romans jeunesses	
Mille pages plus tard…	Marie Potvin
Les méchants V.3 La vengeance du cochon dingue	Aaron Blabey
BD	
Le club des baby-sitters - Kristy et les snobs	Chan Chau
Albums jeunesses	
Un câlin de pingouins	Ross Montgomery—Sarah Wargurton
Documentaires jeunesse	
Tout change	Anna Claybourne
Les rythmes de la nature, des graines qui germent jusqu'aux étoiles qui brillent	Sarah Edmonds

Exposition à la bibliothèque

Venez découvrir les toiles de Hélène Tousignant Perron, artiste de l'âme sur les heures d'ouverture de la bibliothèque!

Bienvenue à tous!

Section Hygiène du milieu

Le bac brun… le voilà enfin!!!

Après plusieurs mois à en entendre parler, le voici à nos portes…
Alors que certains l'attendent depuis longtemps d'autres s'y opposent fortement.

Mais qu'on le veuille ou non, la mise en place du nouveau service de compostage est maintenant une exigence gouvernementale à laquelle nous devons nous conformer.

Le 26 avril dernier, l'entreprise ENERCYCLE, responsable de la gestion des matières résiduelles sur notre territoire, est venue présenter le bac brun à la population de Mékinac. Voici quelques avantages qui en sont ressortis :

- La moitié du contenu de notre poubelle est composée de matières compostables. En utilisant le bac brun, c'est une réduction de 50 % du volume de déchets qui se retrouvent à l'enfouissement, donc une importante économie d'argent pour les contribuables;
- Plus la quantité de matières biodégradables se qualifiant pour le compostage est grande, plus le montant de la redevance offerte à la municipalité est élevée;
- Une fois le procédé de compostage terminé, ENERCYCLE redistribuera GRATUITEMENT le compost produit à la population. Celui-ci est un terreau très riche et parfait pour vos plates-bandes et jardins;
- De plus, c'est un bon geste pour la planète.

Pour conclure, l'arrivée du bac brun dans notre municipalité demande de petits changements à nos habitudes de vie mais apporte de nombreux bénéfices! Il s'agira également d'une nouveauté pour la municipalité. Sachez que des ajustements pourraient être faits après quelques collectes.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez avoir de plus amples informations!

Section Divers

CAMP DE JOUR PAL—PARC ST-JEAN-OPTIMISTE SAINTE-THÈCLE

Heures d'ouverture du terrain de *9 h à 16 h.* Saison 2023 : *du 26 juin au 11 août 2023.*

TARIFICATION CETTE ANNÉE

Pour les activités de 9 h à 16 h :
Enfants de Sainte-*Thècle : 200$ pour le 1er enfant, 165$ pour le 2e, 140$ pour le 3e, gratuit pour les suivants. 20$ par jour ou 70 $ par semaine.*
Enfants de l'extérieur : 400$ pour le 1er enfant, 330$ pour le 2e, 280 $ pour le 3e, gratuit pour les suivants (sous réserve du nombre de places disponibles).
Gratuit : Pour le dîner de 12 h à 13 h. (Apportez votre dîner, micro-onde disponible)

Service de garde, 7$/jour par enfant de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30

L'équipe d'animation :
Maélie Bacon, coordonnatrice
Jana Balsells Bru, Élie-Anne Duchesne, Mia Lamy, Bahia Thiffeault, animatrices

Période d'inscription : 1 mai au 2 juin 2023

BUREAU MUNICIPAL—301, RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE—(418) 289-2070
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 À 12H ET DE 13H À 16H30
LES FRAIS D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉS LA JOURNÉE DE L'INSCRIPTION ET VOTRE ENFANT DOIT AVOIR FRÉQUENTÉ LE PRIMAIRE À TEMPS PLEIN LORS DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS (DE MATERNELLE 5 ANS À 6E ANNÉE). UNE RÉUNION DE PARENTS AURA LIEU LE 7 JUIN À 19H AU PAVILLON DESJARDINS POUR VOUS DONNER LES INFORMATIONS IMPORTANTES.

CHAQUE ENFANT DEVRA AVOIR UN SAC À DOS FERMÉ OBLIGATOIRE POUR RANGER SES EFFETS PERSONNELS AINSI QU'UNE GOURDE RÉUTILISABLE (BIEN L'IDENTIFIER).

Grand Bazar du Printemps
EST DE RETOUR!

Samedi le 3 juin 2023 (remis au dimanche 4 juin 2023 en cas de pluie)

Encore cette année, il aura lieu à la grandeur du territoire de Sainte-Thècle. Les vendeurs pourront donc s'installer directement dans leur entrée de cour. Aucune vente de garage ne pourra avoir lieu lors de cette journée sans l'obtention préalable d'un permis du Grand Bazar du Printemps, que vous pourrez vous procurer au bureau municipal.

Il y a aussi une place réservée pour les vendeurs qui désirent se rapprocher du centre du village.

Surveillez le site Facebook de la Municipalité de Sainte-Thècle ainsi que le Facebook de l'événement (Le Grand Bazar du Printemps) pour pour vous procurer la liste officielle des vendeurs inscrits, disponible à compter de la veille de l'événement en ligne, à ces deux endroits. Elle sera également disponible pour les visiteurs dans certains commerces.

Bienvenue à tous!

Le Grand Bazar du printemps
215 rue Piché Ste-Thècle, Qc G0X 3G0
418-289-3902
grandbazarduprintemps@hotmail.ca

APHA
Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630
www.apham.org ou sur

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informer et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Juin 2023

Mercredi 7 juin	Activités régulière (viactive, soupe de l'amitié, jeux)
Jeudi 8 juin	Cuisine collective
Mercredi 14 juin	Voyage de fin d'année à la Citadelle de Québec

Nous serons fermés pour la période estivale soit du 18 juin au 13 août.

Nous vous souhaitons un excellent été à tous!

MICHEL RÉCUPÉRATION
VÉHICULES, MÉTAUX, APPAREILS ÉLECTRIQUES
418-366-1314
512, RUE ROMPRÉ, NOTRE-DAME-DE MONTAUBAN, G0X 1W0

DANIELLE LESSARD
Clinique Professionnelle de Soins de Pieds Ste-Thècle
418-507-6352

Marie-Claude Beaudry
Esthéticienne & Électrolyste
Sur rendez-vous
mcbesthetique@gmail.com
418 922-3128
Membre de l'association des professionnels en électrolyse et soins esthétiques du Québec
500, rue St-Jacques, Ste-Thècle (QC) G0X 3G0

Nathalie Bédard
Esthéticienne, électrologue
• Soins de visage
• Épilations
• Microdermabrasion
• Traitements du visage spécifiques
• Soins des mains
281, rue Piché, Sainte-Thècle
esthétique nathaliebedard
418 289-3646

AQDR
Mékinac
Association Québécoise de Défense des droits des personnes Retraitées et préretraitées
301, rue Saint-Jacques
Local 218-A
Sainte-Thècle, Qc.
G0X 3G0
Tel : 418-289-2880
Fax : 418-289-2881
Courriel: aqdrmekinac@infoteck.qc.ca
Site : www.aqdrmekinac.org. Facebook

mélanie poirier
ORTHOTHÉRAPEUTE
MASSAGES THÉRAPEUTIQUES
• détente
• sportif
• aux pierres chaudes
• aux coquillages polynésiens
• aux bambous
• de tête
• hawaïen
• femmes enceintes
• réflexologie
SOINS DU VISAGE
TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T.N.P.)
Thérapeute autorisée d'AMIS-N inc.
Reçu d'assurance disponible
Pour prendre rendez-vous 418 289-3320 Suivez-moi

• LES MARCHÉS •

Suivez-nous sur

Tradition

171 Lacordaire, Ste-Thècle, G0X 3G0

418 289-2240
418 289-2323
418 507-2240

tra08690stethecle@sobeys.com

Christine Béland
Pharmacienne propriétaire

Affiliée à:
familiprix

Suivez-nous sur:
familiprix.com

131, Lacordaire
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0
T: 418 289-3069
F: 418 289-3632
christine.beland@familiprix.com

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI : 9H À 19H
SAMEDI : 9H À 16H
DIMANCHE : 10H À 13H

CTA Mékinac

Corporation Transport Adapté Mékinac
Info: 418-289-3723

	Transport Collectif pour tous	Transport Adapté
1 Passager =	3.25$	3.25$
Carte mensuelle=	85.00$	85.00$
Laissez-passer= 20 passages	60.00$	60.00$

PORTES ET FENÊTRES
FUSION
membre de la famille
PIERRENAUD

Les **Portes et fenêtres FUSION** sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience. En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

MANUFACTURIER · SERVICE D'INSTALLATION
portes intérieures / extérieures · fenêtres PVC / aluminium / hybrides

BOULANGERIE Germain

Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur
Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée
570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145
www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com

QUINCAILLERIE · MOULIN À SCIE
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

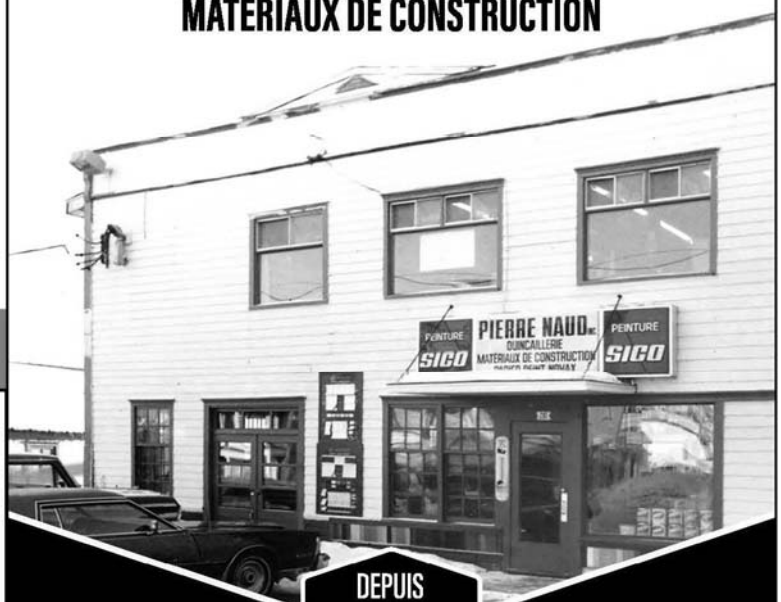

DEPUIS 1890

418 289-2712 · PIERRENAUD.COM
281, rue Masson, Sainte-Thècle

AIDE CHEZ SOI
Mékinac

301, rue St-Jacques # 201
Sainte-Thècle (Qc) G0X 3G0

418 289-2265
info@aidesmekinac.ca

WWW.AIDESMEKINAC.CA

LE SPECIALISTE®

MÉGA PNEU

Garage Roger Plamondon 2010 Inc.
310, Notre-Dame
Ste-Thècle, QC
G0X 3G0

REMORQUAGE 24h
GARAGE ROGER PLAMONDON

Martin Dessureault et Valérie Pelletier
Propriétaires

- Mécanique complète
- Pare-brise
- Diagnostic
- Silencieux
- Suspension
- Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement

Tél./Téléc.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com

Dignard • Ste-Croix
DENTUROLOGISTES
Partagez votre sourire!

Chanel Dignard d.d.
Stéphanie Dignard d.d.
Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Téléphone: 418-289-2464

info@dignardstecroix.com • www.dignardstecroix.com

Centres Dentaires Véronneau

JACQUES VÉRONNEAU
D.M.D., M.Sc., Ph.D.
Dentiste généraliste
Spécialisation en santé communautaire
Ass. Prof. , Université McGill

250-B, rue St-Gabriel
Ste-Thècle, QC G0X 3G0
ste-thecle@cliniquesveronneau.com

Pour un rendez-vous: 418-289-2020

www.cliniquesveronneau.com
Service d'urgence 450-771-6330

Desjardins
Caisse de Mékinac-Des Chenaux

Centre de service
250, rue Masson
Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
(418) 289-2972
Télécopieur : (418) 289-2314
Télécopieur : (418) 322-5459

BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER INC.

arpenteurs - géomètres

Louis Moffet, a.g.

532, Notre-Dame
St-Tite (Qc) G0X 3H0
Tél.: 418-365-7411
(sur rendez-vous seulement)

570, avenue de Grand-Mère
Shawinigan (Qc) G9T 2H2
Tél. : 819-538-2515
Courriel: lmoffet.blb@cgocable.ca

CLINIQUE PROFESSIONNELLE DE
massothérapie
DE LA MAURICIE
ORTHOTHÉRAPIE, KINÉSITHÉRAPIE ET MASSOTHÉRAPIE
131 RUE LAVOIE, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0
Joanne 418-289-4059 Daniel 418-507-6276

GARAGE
RENÉ
LEFEBVRE
DÉBOSSELAGE / PEINTURE
RÉCLAMATION D'ASSURANCE (ACCIDENT)
REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISE
À VOTRE SERVICE DEPUIS 1984
951, St-Jacques, Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
Tél.: 418-289-3423 / Fax.: 418-289-3950

Mario Gélinas
Inspection de cheminée
Pose de gaine
Réparation de cheminée
Ramonage
Nettoyage poêle granules
Les Entreprises Gélinas
RAMONAGE DE CHEMINÉES
RÉPARATION
R.B.Q. 8343-9976-16
Tél. : (819) 539-5881 Paget : (819) 372-3668

PME INTER NOTAIRES
GERVAIS BÉLANGER MARCHILDON S.E.N.C.R.L.
Katherine Lebrun
Notaire
340, rue Saint-Jacques
Sainte-Thècle QC
G0X 3G0
T 418 289-2853
F 418 289-3000
klebrun@notarius.net
gervaisbelangernotaires.com

Dery Télécom
www.derytele.com
1-866-544-3358

RESTAURANT AU PETIT PALACE
RESTAURANT • TERRASSE
204, RUE MASSON
SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC)
G0X 3G0
418 289-2939
aupetitpalace.com
/aupetitpalace
Ambiance familiale : Spécialités maison / Tables d'hôte / Commandes pour emporter
Déjeuners : En semaine jusqu'à 11 h / Week-ends et fériés jusqu'à 14 h
Salle de réception : Capicité de 40 à 50 personnes (réunions, occasions spéciales)
POUR INFORMATION, CONTACTEZ ISABELLE GÉLINAS, COPROPRIÉTAIRE